

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2019-06-10 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 10^e jour du mois de juin deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc-Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.2019-06-173

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 13 mai 2019
5. Adoption des comptes payés du mois de mai 2019
6. Adoption second projet règlement, modification au règlement de zonage afin de prolonger la zone M-1
7. Avis de motion, modification du plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation mixte à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité
8. Adoption du projet de règlement, modification du plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation mixte à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité
9. Assemblée de consultation, modification au règlement de zonage afin d'autoriser dans les zones mixtes, l'usage d'entreprise artisanale à l'intérieur des bâtiments complémentaires

10. Adoption second projet de règlement, modification au règlement de zonage afin d'autoriser dans les zones mixtes, l'usage d'entreprise artisanale à l'intérieur des bâtiments complémentaires
11. Avis de motion, modification au règlement de zonage afin d'introduire de nouvelles normes relatives au chapitre 20 concernant les dispositions particulières applicables à la zone de villégiature RV-201
12. Adoption premier projet de règlement, modification au règlement de zonage afin d'introduire de nouvelles normes relatives au chapitre 20 concernant les dispositions particulières applicables à la zone de villégiature RV-201
13. Adoption du règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et la qualité de vie
14. Voie de contournement – travaux supplémentaires
15. Paiement assurances, Corporation de la Mise en valeur du Quai de Portneuf
16. Contrat PyroSpek, feux d'artifice de la fête nationale
17. Contrat Sonorisation Daniel Tanguay, fête nationale
18. Achat de rideaux de scène amovibles – Carrefour municipal
19. Soumission peinture local au Carrefour municipal
20. Autorisation sorties camp de jour 2019
21. Engagement d'une agente administrative classe 1
22. Prolongation de la période de probation des officiers - SSI
23. Inscription à la conférence annuelle du loisir municipal - AQLM
24. Inscription colloque sur la sécurité civile
25. Demande Société des Arts Traditionnels de Portneuf
26. Approbation règlement d'emprunt de la R.R.G.M.R.P.
27. Autorisation de signature, entente de l'Association des loisirs de Portneuf
28. Demande au ministère des Transports, vitesse sur la rue Provencher
29. Reddition de comptes PIIRL
30. Période de questions
31. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19 : 37 Fin : 19 : 45

Rés.2019-06-174

Adoption du procès-verbal du 13 mai 2019

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 13 mai 2019 soit accepté tel que présenté.

Rés.2019-06-175

Adoption des comptes payés du mois de mai 2019

Attendu que conformément aux articles 5 et 5.1 du Règlement 117-2 déléguant au directeur général, au directeur général adjoint et à la trésorière le pouvoir d'autoriser le paiement de dépenses et de contrats conclus conformément à ce règlement;

Attendu que les paiements de dépenses et de contrats conclus sans délégation de pouvoir ont été autorisés par le conseil lors de séances précédentes;

La trésorière a déposé aux membres du conseil de la Ville de Portneuf la liste des chèques émis ou des comptes payés en date du 10 juin 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 10 juin 2019 totalisant la somme de 1 258 755.04\$.

Je, Isabelle Longval, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Isabelle Longval, trésorière

Rés.2019-06-176

Adoption second projet de règlement, modification au règlement de zonage afin de prolonger la zone M-1

Attendu que le projet de règlement a fait l'objet d'une analyse et d'une évaluation par le comité consultatif en urbanisme (CCU) en date du 5 juin 2019 et que celui-ci le recommande ;

Attendu qu'une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le second projet de règlement 226 « Pour prolonger la zone M-1 à même la zone Rb-1 » soit adopté.

Rés.2019-06-177 **Avis de motion, modification du plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation mixte à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité**

Je, Gérard Gilbert, conseiller, donne avis par la présente, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation mixte à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité en bordure de la 2^e Avenue.

Rés.2019-06-178 **Adoption du projet de règlement, modification du plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation mixte à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité**

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le projet de règlement 231 « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin d'agrandir l'affectation mixte à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité en bordure de la 2^e Avenue » soit adopté.

Rés.2019-06-179 **Assemblée de consultation, modification au règlement de zonage afin d'autoriser dans les zones mixtes, l'usage d'entreprise artisanale à l'intérieur des bâtiments complémentaires**

Monsieur le maire explique le projet du règlement 232 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'autoriser dans les zones mixtes, l'usage d'entreprise artisanale à l'intérieur des bâtiments complémentaires ». Ce règlement vise à autoriser, pour les zones mixtes, l'usage complémentaire à l'habitation « Entreprise artisanale » à l'intérieur d'un bâtiment complémentaire.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de question, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2019-06-180 **Adoption second projet de règlement, modification au règlement de zonage afin d'autoriser dans les zones mixtes, l'usage d'entreprise artisanale à l'intérieur des bâtiments complémentaires**

Attendu qu'une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le second projet du règlement 232 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'autoriser dans les zones mixtes, l'usage d'entreprise artisanale à l'intérieur des bâtiments complémentaires » soit adopté.

Rés.2019-06-181 Avis de motion, modification au règlement de zonage afin d'introduire de nouvelles normes relatives au chapitre 20 concernant les dispositions particulières applicables à la zone de villégiature RV-201

Je, Chantale Hamelin, conseillère, donne avis par la présente, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage afin d'introduire de nouvelles normes relatives au chapitre 20 concernant les dispositions particulières applicables à la zone de villégiature RV-201.

Rés.2019-06-182 Adoption premier projet de règlement, modification au règlement de zonage afin d'introduire de nouvelles normes relatives au chapitre 20 concernant les dispositions particulières applicables à la zone de villégiature RV-201

Attendu qu'une copie du premier projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le premier projet du règlement 233 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'introduire de nouvelles normes relatives au chapitre 20 concernant les dispositions particulières applicables à la zone de villégiature RV-201 » soit adopté.

Rés.2019-06-183 Adoption du règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et la qualité de vie

Considérant que la Loi sur les compétences municipales (LRQ, chapitre C-47.1) confère aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de nuisances, de paix, d'ordre et de bien-être général de leur population;

Considérant que le Règlement municipal uniformisé RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie est entré en vigueur le 20 juillet 2016;

Considérant que l'adoption de ce règlement, regroupant des règles visant à assurer la qualité de vie et la sécurité des citoyens, avait pour objectif d'assurer une application uniforme de ces règles dans l'ensemble des municipalités de la MRC de Portneuf faisant partie de l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec;

Considérant que la consommation de cannabis à des fins autres que médicales est légale au Canada depuis le 17 octobre 2018;

Considérant que la Sûreté du Québec a sollicité les représentants de la MRC de Portneuf aux fins d'intégrer à ce règlement des dispositions visant l'interdiction de fumer du cannabis et du tabac dans certains lieux en vue de faciliter les interventions de ses agents de la paix en cette matière sur le territoire de la MRC de Portneuf;

Considérant que le conseil de la MRC a recommandé aux municipalités d'adopter simultanément une version de remplacement du règlement municipal uniformisé intégrant ces dispositions et comportant l'actualisation de certains articles du règlement adopté par celles-ci en 2016;

Considérant que le conseil juge opportun d'adopter le Règlement municipal uniformisé RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie visant à remplacer le Règlement municipal uniformisé RMU-2016;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 13 mai 2019 par monsieur le conseiller Gérard Gilbert en vue de l'adoption du présent règlement;

Considérant que le projet de Règlement municipal uniformisé RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 13 mai 2019 par monsieur le conseiller Gérard Gilbert;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil adopte le Règlement municipal uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie tel que déposé.

QUE le conseil autorise les officiers municipaux et les agents de la paix à délivrer des constats d'infraction et à entreprendre des poursuites pénales au nom de la Ville en vertu de ce règlement.

QU'une copie du règlement soit transmise à la Sûreté du Québec, à la cour municipale de Donnacona et à la MRC de Portneuf.

Rés.2019-06-184

Voie de contournement – travaux supplémentaires

Considérant que la Ville de Portneuf a reçu l'autorisation du Chemin de fer Québec-Gatineau (CFQG) pour la construction des approches de la voie de contournement via le chemin de fer QG existant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte l'ordre de changement, au montant de 40 948.66 \$ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires à la construction des approches de la voie de contournement dans le secteur de la rue St-Jacques et rang Coteau-des-Roches.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 153.

Rés.2019-06-185

Paiement assurances, Corporation de la Mise en valeur du Quai de Portneuf

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement au montant de 10 950 \$ taxes incluses pour les assurances maritimes de la Corporation de la Mise en valeur du Quai de Portneuf inc.

Rés.2019-06-186 Contrat PyroSpek, feux d'artifice de la fête nationale

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 6 500 \$ taxes incluses pour les feux d'artifices dans le cadre de la fête nationale.

QUE monsieur le directeur général soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf le contrat ayant trait au déploiement d'un feu d'artifice à être réalisé et fourni par Pyrospek inc.

Rés.2019-06-187 Contrat Sonorisation Daniel Tanguay, fête nationale

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 6 685.79 \$ taxes incluses pour la fourniture de système de son, système d'éclairage, de chapiteau ainsi qu'une scène, comme prévu dans la soumission 23062019 en date du 14 mai 2019.

QUE monsieur le directeur général soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf le contrat avec Sonorisation Daniel Tanguay, dans le cadre de la fête nationale.

Rés.2019-06-188 Achat de rideaux de scène amovibles – Carrefour municipal

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 6 230 \$ taxes incluses pour l'achat de rideaux de scène et les accessoires nécessaires à l'installation compris dans la soumission #20 présentée par l'École de Musique Denys Arcand en date du 29 avril 2019.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement et soit remboursable sur trois ans.

Rés.2019-06-189 Soumission peinture local au Carrefour municipal

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 4 541.51 \$ taxes incluses pour repeindre un local, au Carrefour municipal, conformément à la soumission de Martin Moreau Entrepreneur Peintre inc. en date du 2 juin 2019.

Rés.2019-06-190 Autorisation sorties camp de jour 2019

Attendu que le conseil a autorisé dans sa planification budgétaire 2019 un montant de 8 000 \$ pour les sorties du camp de jour 2019 et de 5 000 \$ pour les frais de transport liés à ces sorties;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 8 000 \$ pour toutes les sorties du camp de jour 2019 et de 5 000 \$ pour les frais de transport liés à ces sorties.

Rés.2019-06-191 Engagement d'une agente administrative classe 1

Considérant que le poste d'agente administrative classe 1 a été affiché à l'interne tel que prévu à la convention collective;

Considérant que madame Hélène Lavallée, employée à temps partiel, a postulé pour cet emploi;

Considérant qu'une entrevue a eu lieu le 30 mai dernier et qu'un test en comptabilité ont été réussis à la satisfaction du comité de sélection;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf procède à l'embauche de madame Hélène Lavallée au poste d'agente administrative classe 1 aux conditions déterminées par le conseil et acceptées par la candidate, tel que définies dans une lettre d'entente.

QUE l'entrée en fonction de madame Lavallée se fera en date du 11 juin 2019.

QU'une période de probation de 630 heures aura cours à partir de la première journée d'entrée en fonction, tel que prévu à l'article 4.09 de la convention collective.

Rés.2019-06-192 Prolongation de la période de probation des officiers – SSI

Considérant que trois officiers ont été nommés au sein du SSI de la Ville de Portneuf, par l'entremise de la résolution 2018-11-331, en date du 12 novembre 2018, au terme d'un processus de sélection mené en octobre 2018;

Considérant que les officiers jouent un rôle majeur et stratégique au sein du SSI de la Ville de Portneuf et qu'ils sont des intervenants importants dans les actions et interventions coordonnées par ce service municipal;

Considérant que la période de probation initiale était d'une durée de six (6) mois, prenant fin le 12 mai 2019;

Considérant que le directeur du SSI n'a pas été en mesure d'évaluer pleinement la qualité du travail et le rendement de ces trois officiers dans un contexte d'intervention, en raison du nombre très restreint d'incendies et de situations d'urgence qui ont mobilisé le SSI pendant cette période de probation;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal prolonge pour une durée de trois (3) mois la période de probation des messieurs Simon-Pierre Lavoie, Stéphane Bérubé et Francis Gilpin à titre d'officiers (lieutenants) au sein du SSI de la Ville de Portneuf, prenant effet en date du 12 mai 2019.

Rés.2019-06-193 Inscription à la Conférence annuelle du loisir municipal - AQLM

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 505.89 \$ taxes incluses et la participation de madame Anaïs Jardon, directrice du service des loisirs à la Conférence annuelle du loisir municipal de l'Association québécoise du loisir municipal qui aura lieu du 2 au 4 octobre 2019 à l'Hôtel Sheraton Laval.

QUE tous les frais de déplacement et d'hébergement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2019-06-194 Inscription colloque sur la sécurité civile

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 1 207.23 \$ taxes incluses et la participation du directeur général, du directeur du service incendie et d'un autre représentant autorisé de la brigade incendie au colloque de la sécurité civile qui se tiendra les 1^{er} et 2 octobre 2019 au Centre des congrès de Québec.

QUE les frais de déplacements seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2019-06-195 Demande Société des Arts Traditionnels de Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte d'appuyer le festival des Tambours de Portneuf pour sa 11^e édition qui se tiendra les 8-9-10 novembre 2019 par un appui de 1 000 \$ et par la contribution en biens et services suivante :

- Prêt de la salle du Carrefour municipal les 7, 8, 9, 10 et 11 novembre prochain
- Placement d'une publicité de l'évènement, préparée par la SATRAP, dans le Journal municipal du mois de septembre
- Participation d'une équipe du service des travaux publics et d'un véhicule pour déplacer le matériel de sonorisation entre l'école de musique Denys Arcand de Deschambault (EMDA) et le Carrefour municipal le jeudi 7 novembre et le lundi 11 novembre (environ ½ journée chaque jour) et pour participer au montage de la salle
- Prêt et installation des rideaux noirs sur la scène
- Installation des extensions de plancher de la scène
- Fourniture des bacs de déchets, de recyclage et de matières compostables

Rés.2019-06-196

Approbation du règlement d'emprunt numéro 32-2019 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 3 376 758 \$

Considérant que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres;

Considérant que la cellule d'enfouissement numéro 2 sera remplie au maximum de sa capacité au plus tard à l'été 2020, la Régie doit entreprendre des démarches en vue de la réalisation de travaux de construction d'une nouvelle cellule d'enfouissement (cellule numéro 3) au lieu d'enfouissement technique de Neuville sur les lots 3 706 438 et 3 706 439;

Considérant que la Régie a adopté un règlement d'emprunt de 3 376 758 \$ pour la réalisation desdits travaux;

Considérant que les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par la secrétaire-trésorière de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités;

Considérant que l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

- 1- Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités.
- 2- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf approuve le règlement d'emprunt numéro 32-2019 de 3 376 758 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 18 avril 2019.

Rés.2019-06-197

Autorisation de signature, entente de l'Association des loisirs de Portneuf

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE messieurs le maire et le directeur général soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf l'entente de contribution financière en soutien à la mission de l'Association des loisirs de Portneuf.

Rés.2019-06-198

Demande au ministère des Transports, vitesse sur la rue Provencher

Considérant que la sortie de la nouvelle voie de contournement sera à l'intersection du chemin des Bassins et de la rue Provencher;

Considérant que cette nouvelle voie de contournement apportera de la circulation de camions lourds sortant du chemin des Bassins vers la rue Provencher et que ces camions lourds emprunteront les bretelles de l'autoroute 40;

Considérant qu'il y a présence d'une voie d'évitement et d'inclinaison au nord de cette intersection de la rue Provencher, la nouvelle voie de contournement pourrait occasionner une augmentation de la dangerosité dans ce segment de la rue Provencher;

Considérant qu'une partie de la rue Provencher de la 2^e Avenue jusqu'à l'entrée de la bretelle de l'autoroute 40 direction est, a pour limite de vitesse 50 km/h;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf demande au ministère des Transports de Québec de réduire la vitesse à 50 km/h sur toute la longueur de la rue Provencher.

Rés.2019-06-199

Reddition de comptes PIIRL

Attendu que la Ville a réalisé et complété des travaux curatifs de décohesion, de renforcement et de nivellement sur des tronçons du rang de la Chapelle et de la route de St-Gilbert, priorisés dans le cadre du Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du programme de Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) du ministère des Transports du Québec;

Attendu que ces travaux réalisés par la Ville sont sujets à une subvention d'un montant équivalent à 75% des coûts totaux admissibles, soit une contribution financière maximale de 332 424\$;

Attendu que l'obtention de cette subvention nécessite un exercice de reddition de comptes qui comprend notamment l'adoption d'une résolution confirmant la réalisation des travaux prévus et la fin du projet;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf confirme que les travaux présentés au ministère, suivant les processus usuels de financement par règlement d'emprunt et d'appel d'offres public, ont été entièrement réalisés et ce, à l'intérieur des balises temporelles prévues dans le protocole d'entente, soit entre le 12 septembre 2017 et le 12 septembre 2018.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf s'engage à réaliser l'exercice de reddition de comptes, conformément au protocole d'entente intervenu avec le ministère, qui consiste à déposer des copies de la présente résolution, des factures attestant des sommes dépensées et de l'avis de conformité émis par l'ingénieur responsable de la surveillance du projet.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20 : 12 Fin : 20 : 30

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée
à 20 : 32 hres.

Maire

Greffière